



Département des Landes

## **SYNDICAT MIXTE DU PAYS TYROSSAIS**

### **DECLARATION D'INFRUCTUOSITE du marché n° 2025-05 portant sur des prestations de services d'assurances se composant d'un lot n° 1 « DOMMAGES AUX BIENS » et d'un lot n° 2 « RESPONSABILITE CIVILE »**

**Le Président du Syndicat Mixte du Pays Tyrossais,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 10 février 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la consultation menée sur la plateforme de dématérialisation du Syndicat Mixte à compter du 26 mai 2025,

CONSIDERANT qu'à la date limite de remise des offres fixée au 27 juin 2025 à 15H00, aucun pli n'a été remis,

#### **DECIDE :**

#### **Article unique :**

- de déclarer infructueux le marché n° 2025-05 portant sur des prestations de services d'assurances qui se compose d'un lot n° 1 « DOMMAGES AUX BIENS » et d'un lot n° 2 « RESPONSABILITE CIVILE » pour le compte du Syndicat Mixte du Pays Tyrossais.

Fait à Mont-de-Marsan, le **04 AOUT 2025**

Le Président du Syndicat Mixte,

Jean-Luc DELPUECH